



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 19 octobre 2021  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi et vidéoconférence  
**ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube**

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BILODEAU Michel, représentant de Bromont  
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham et préfète suppléante  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MILLER William, maire de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

**Sont présentes une partie de la séance :** mesdames Mélanie Thibault, coordonnatrice des services de transport, Oriana Familiar, coordonnatrice du service de gestion environnementale et Jade Lacoursière, agente à la gestion des matières résiduelles.

Les journalistes Claude Hébert et Marie-Ève Martel sont également présents en mode écoute.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021
4. Actualités du CLD
  - 4.1. Échos du terrain
  - 4.2. Bilan saison touristique
  - 4.3. Enjeux particuliers
5. Autorisation de signature de l'avenant 12 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
6. Volet 2 du FRR : Adoption - Politique de soutien aux entreprises 2021
7. COVID-19 : État de la situation au 19 octobre 2021
8. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 23 septembre 2021
  - 8.1. Suivi des adoptions de programmes régionaux
  - 8.2. Révision du schéma de couverture de risques
9. Rapport du comité service de transport adapté et collectif du 7 octobre 2021
  - 9.1. Suivi projet-pilote estival de mobilité durable à Bromont
  - 9.2. Système intelligent en transport (logiciel) – Déroulement de la stratégie de déploiement
  - 9.3. Appels d'offres aux transporteurs
    - 9.3.1 30-2021 (Autobus et minibus)
    - 9.3.2 31-2021 (Taxi et/ou véhicules autorisés)
10. Transport collectif et adapté
  - 10.1. Autorisation de lancement d'un appel d'offres public – Projet pilote hiver 2021-2022 – Ville de Bromont
  - 10.2. Nomination d'une représentante au sein du comité des porte-paroles du réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi
11. Confirmation de l'adjudication du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public 29-2021 visant l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, le cas échéant



N° de résolution  
ou annotation

434-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

12. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 13 octobre 2021
  - 12.1. Présentation et adoption du document sommaire de PGMR révisé
  - 12.2. Optimisation de l'écocentre régional et demande de subvention
  - 12.3. Appui à la RIGMRBM pour demande de subvention concernant l'implantation d'un centre de tri
13. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 13 octobre 2021
  - 13.1. *Règlement 05-0921 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (modification des limites de l'affectation « Site d'enfouissement régional » pour la Ville de Dunham)*
    - 13.1.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement
    - 13.1.2 Adoption du projet de règlement et du document d'accompagnement
  - 13.2. Certificats de conformité
    - 13.2.1 Certificat de conformité – Règlement 337 – Municipalité d'East Farnham
    - 13.2.2 Certificat de conformité – Règlement 153-21 – Municipalité de Saint-Armand
    - 13.2.3 Certificat de conformité – Règlement 154-21 – Municipalité de Saint-Armand
    - 13.2.4 Certificat de conformité – Règlement 1037-25-2021 – Ville de Bromont
    - 13.2.5 Certificat de conformité – Règlement 458-57 – Ville de Farnham
    - 13.2.6 Certificat de conformité – Règlement 213-21 – Municipalité de Stanbridge Station
14. Révision du schéma d'aménagement et de développement : délai accordé
15. Mandat de représentation dans le cadre d'un dossier judiciairisé
16. Rapport du comité de sécurité publique du 14 octobre 2021
  - 16.1. Rencontre du nouveau Commandant du district sud du Québec, l'inspecteur Cédric Brunelle
  - 16.2. Travail de proximité : demande de financement à long terme
  - 16.3. Cadets policiers jusqu'à la fête du Travail
  - 16.4. Permis de cannabis médical : affichage du permis
  - 16.5. Restriction de stationnement de nuit sur les terrains municipaux pour les VR et roulottes
  - 16.6. Budget 2022
17. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 6 octobre 2021
  - 17.1. Comptes à payer au 6 octobre 2021
  - 17.2. Demande à la MRC d'assumer les dépenses réalisées et à venir quant à la mise en place d'un nouveau système de gestion de la relation client (CRM) adapté pour le CLD via le fonds COVID-19
  - 17.3. Demande de report de la date d'engagement des fonds COVID-19 du MAMH en lien avec la pandémie
  - 17.4. Autorisation de signature de l'avenant 1 - Octobre 2021 de la convention AEQ (ratification)
  - 17.5. Nomination de l'officier désigné pour l'application du Règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau
  - 17.6. Incivilités municipales
18. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif d'octobre 2021
  - 18.1. Acceptation de la proposition de Randstad pour l'embauche d'une réceptionniste
  - 18.2. Recommandation concernant des travaux pour l'édifice
    - 18.2.1 Unités de climatisation
    - 18.2.2 Accès à la toiture et sécurisation pour l'entretien
  - 18.3. Recommandation concernant le dossier des carrières et sablières avec la ville de Bedford
19. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil, le cas échéant
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'octobre et de novembre 2021
21. Correspondance
22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Remerciements aux maires sortants
25. Levée de la séance

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite ou verbale n'a été reçue des citoyens.



N° de résolution  
ou annotation

435-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

#### ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.

#### ÉCHOS DU TERRAIN

Monsieur Beauchamp fait notamment une courte présentation en lien avec la nouvelle *Loi sur l'hébergement touristique* (Projet de loi 100). Il fait également le bilan du programme PAUPME / AERAM, ainsi que de la saison touristique, laquelle a été exceptionnelle avec des taux d'occupation élevés en hébergement.

#### ENJEUX PARTICULIERS

Monsieur Beauchamp présente certains enjeux, notamment :

- La main d'œuvre;
- Les chaînes d'approvisionnement;
- L'accès au logement.

436-1021

#### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 12 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

**CONSIDÉRANT** que, le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;



N° de résolution  
ou annotation

437-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

**CONSIDÉRANT** que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 21 septembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'avenant 12 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, par le préfet, monsieur Patrick Melchior.

**ADOPTÉ**

### **VOLET 2 DU FRR : ADOPTION - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI 2021**

**CONSIDÉRANT** que l'article 20 de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC) entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une Politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'adopter la *Politique de soutien aux entreprises et organismes sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi 2021*, le tout, tel que présenté séance tenante.

De déposer ladite *Politique de soutien aux entreprises et organismes sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi 2021* sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de la transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 19 OCTOBRE 2021**

Messieurs Melchior et Desmarais présentent l'état de la situation de la COVID-19 au 19 octobre 2021.

**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU  
23 SEPTEMBRE 2021**

Monsieur Dorion présente le rapport du comité régional de sécurité incendie et civile lequel s'est tenu le 23 septembre 2021. Il fait notamment le suivi des adoptions de programmes régionaux et de la révision du schéma de couverture de risques.

**RAPPORT DU COMITÉ SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU  
7 OCTOBRE 2021**

Madame Mélanie Thibault présente le rapport du comité service de transport adapté et collectif lequel s'est tenu le 7 octobre dernier. Elle fait notamment le suivi du projet-pilote estival de mobilité durable à Bromont, lequel a été accueilli de manière très favorable. Les exigences ont été atteintes et surpassées.

Elle fait également le suivi du système intelligent en transport (logiciel) et du déroulement de la stratégie de déploiement en trois (3) phases.

Elle informe finalement le conseil de l'absence de soumissionnaire à l'occasion des appels d'offres 30-2021 (autobus et minibus) et 31-2021 (taxi et/ou véhicules autorisés), lesquels ont été ouverts le 15 octobre dernier.

**TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

438-1021

**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – PROJET PILOTE  
HIVER 2021-2022 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'un projet pilote en matière de transport sur le territoire de la ville de Bromont à l'hiver 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prévoir l'autorisation pour le lancement possible d'un appel d'offres public;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un projet pilote en matière de transport sur le territoire de la ville de Bromont à l'hiver 2021-2022.

**ADOPTÉ**

439-1021

**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU SEIN DU COMITÉ DES  
PORTE-PAROLLES DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ  
TERRITORIALE DE BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** que le service de transport adapté et collectif de la MRC doit être représenté sur le comité des porte-paroles du Réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** le changement de personnel au niveau de la coordination des services de transport;



N° de résolution  
ou annotation

440-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

De nommer madame Mélanie Thibault à titre de représentante de l'axe transport au sein du comité des porte-paroles du Réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi

De confirmer le maintien de madame Frances Champigny à titre de substitut.

**ADOPTÉ**

### **CONFIRMATION DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 29-2021 VISANT L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI, LE CAS ÉCHÉANT**

Ce point est reporté à la séance du 16 novembre.

### **RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 13 OCTOBRE 2021**

Mesdames Familiar et Lacoursière présentent le rapport du comité de gestion des matières résiduelles lequel s'est tenu le 13 octobre 2021.

### **ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANT** que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Brome-Missisquoi est en vigueur depuis 2003;

**CONSIDÉRANT** qu'une version révisée du PGMR a été adoptée en 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), il y a lieu de procéder à la révision du PGMR de la MRC Brome-Missisquoi et qu'un projet de plan révisé doit être adopté par résolution, au plus tard à la date du 5<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR, soit le 27 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le projet de PGMR révisé tel que présenté séance tenante.

Qu'une copie de cette résolution et du projet de PGMR révisé soient transmis à toute MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

Que le projet de plan soit soumis à une consultation publique dans un délai de 14 mois, soit d'ici décembre 2022.

D'indiquer que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la LQE.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

441-1021

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL SITUÉ À LA  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE BROME-MISSISQUOI (RIGMRBM) ET AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE  
DE SUBVENTION À RECYC-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la RIGMRBM est une partenaire essentielle dans l'atteinte des objectifs relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire et le détournement des matières de l'enfouissement;

**CONSIDÉRANT** que les tonnages ainsi que l'achalandage à l'écocentre régional sont en constante augmentation et qu'il est important d'assurer un service de qualité et sécuritaire pour tous;

**CONSIDÉRANT** les opportunités de valoriser de nouvelles matières (ex. : plastiques agricoles et tubulures acériques);

**CONSIDÉRANT** que des investissements sont nécessaires pour améliorer et bonifier les infrastructures, les équipements et les opérations de l'écocentre régional;

**CONSIDÉRANT** que pour y arriver la Régie doit principalement voir à :

1. L'optimisation de la signalisation;
2. La création d'un espace de réemploi (éco-don);
3. L'achat de quatre nouveaux conteneurs;
4. L'optimisation de l'entreposage des RDD;
5. La création d'un nouveau mur de soutien/quai de déchargement pour trois des nouveaux conteneurs;
6. L'achat d'un conteneur maritime pour l'entreposage des électroniques;
7. L'embauche de deux employés supplémentaires (un opérateur et un journalier) pour assurer le bon déroulement des nouvelles activités et répondre au nombre grandissant de visites à l'écocentre.

**CONSIDÉRANT** que cette proposition représente des investissements estimés à 200 000 \$ qui pourraient être amortis sur huit ans soit le terme restant de l'entente actuelle (25 000 \$ / année) et s'additionne à cela, les coûts d'opération et salaires qui représenteraient des frais supplémentaires estimés de 135 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) sont majoritairement enfouis, qu'il n'existe pas actuellement de lieu de réemploi à cet effet et qu'ils contribuent à diminuer la performance territoriale de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la valorisation des CRD doit être adressée davantage dans le prochain PGMR afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'étude sur les écocentres réalisé par Chamard (2019), soulevait l'importance d'évaluer les modes de gestion pour permettre le réemploi sur le territoire, tout en s'assurant de compléter l'offre déjà présente sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt et le besoin nommés par la population de Brome-Missisquoi face à la création d'un lieu de réemploi lors du sondage réalisé l'été dernier;

**CONSIDÉRANT** que des visites et entrevues téléphoniques réalisées auprès d'écocentres, sur des territoires contigus et ailleurs au Québec, ont démontré la pertinence de ce type d'installation ainsi que leur popularité auprès de la population;

**CONSIDÉRANT** qu'une aide financière de 75 000 \$ est possible via le « Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois » par RECYC-QUÉBEC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR STEVEN NEIL  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

442-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'aller de l'avant avec la proposition d'optimisation de l'écocentre régional à la RIGMRBM en prévoyant un montant de 160 000 \$ au budget 2022.

D'autoriser le personnel de la MRC, en collaboration avec la RIGMRBM, à déposer une demande de subvention auprès de RECYC-QUÉBEC.

D'autoriser le personnel de la MRC, en collaboration avec la RIGMRBM, d'évaluer les modifications nécessaires à l'entente actuelle et à proposer les addendas pertinents.

**ADOPTÉ**

*Jacques Drolet quitte temporairement la séance.*

### **DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI (RIGMRBM) À LA MRC BROME-MISSISQUOI SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE TRI SUR LE SITE DE LA RÉGIE**

**CONSIDÉRANT** que la RIGMRBM demande l'appui de la MRC concernant le développement d'un centre de tri de CRD sur le site de la Régie;

**CONSIDÉRANT** que la RIGMRBM est une partenaire essentielle dans l'atteinte des objectifs relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire et le détournement des matières de l'enfouissement;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) sont majoritairement enfouis et qu'ils contribuent à diminuer la performance territoriale de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que les CRD doivent être adressés davantage dans le prochain PGMR afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT** que la RIGMRBM est admissible au premier volet de la subvention du « Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri » par RECYC-QUÉBEC;

**CONSIDÉRANT** que la RIGMRBM a l'intention de poursuivre ledit projet, au cours des prochaines années, en implantant un centre de tri de CRD sur son site pour desservir le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la RIGMRBM pour le développement d'un centre de tri de CRD sur son site;

D'autoriser le personnel de la MRC, dans le cadre de la révision du PGMR, d'analyser la réglementation actuelle concernant les endroits stratégiques où permettre les diverses catégories d'usages et équipements en gestion des matières résiduelles.

**ADOPTÉ**

*Jacques Drolet se joint à la séance.*

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 13 OCTOBRE 2021**

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement lequel s'est tenu le 13 octobre 2021.





N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**RÈGLEMENT 05-0921 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT (MODIFICATION DES LIMITES DE L'AFFECTATION  
« SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL » POUR LA VILLE DE DUNHAM)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par Michel Lafrance qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 05-0921 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (modification des limites de l'affectation « site d'enfouissement régional » pour la ville de Dunham)*. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil pour adoption. Des copies dudit projet et de son document d'accompagnement sont mises à la disposition du public.

443-1021

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 05-0921 MODIFIANT LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (MODIFICATION DES LIMITES DE  
L'AFFECTATION « SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL » POUR LA VILLE DE  
DUNHAM) ET DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 lequel est entré en vigueur le 23 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315, 06-1013, 08-0616, 02-0617, 04-0917, 10-0618 et 05-0820;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dunham par le biais de la résolution 270-21 requiert que la MRC modifie le schéma d'aménagement et de développement afin d'étendre les activités de gestion des matières résiduelles à l'ensemble des propriétés de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM);

**CONSIDÉRANT** que la RIGMRBM a acquis le lot 3 800 042 à Dunham en vue d'y exercer des usages reliés à la gestion des matières résiduelles à long terme;

**CONSIDÉRANT** que ce lot est adjacent à la propriété actuelle de la RIGMRBM située dans l'affectation régionale « Site d'enfouissement régional (SER) »;

**CONSIDÉRANT** que les limites de l'affectation régionale « Site d'enfouissement régional (SER) » ne correspondent plus à la totalité de la propriété de la Régie tant sur le territoire de la Ville de Dunham que de la Ville de Cowansville;

**CONSIDÉRANT** que l'encadrement régional actuel de l'affectation régionale « Site d'enfouissement régional (SER) » mérite de se coller davantage à la vision et aux activités actuelles et futures de la RIGMRBM;

**CONSIDÉRANT** que les activités agricoles, forestières ainsi que les activités reliées aux carrières, aux sablières et aux autres sites miniers pourront s'exercer dans les nouvelles limites de l'affectation;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif agricole a été consulté et a soumis une recommandation favorable au présent projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le mardi 19 octobre 2021 en vue d'adopter le règlement 05-0921;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le projet de règlement 05-0921 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté, le tout conformément à l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

De demander à la ministre son avis relativement audit projet de règlement 05-0921, le tout conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ**

444-1021

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 337 – MUNICIPALITÉ D'EAST FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'East Farnham a transmis à la MRC le 6 octobre le règlement 337 modifiant le règlement de zonage 209;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à encadrer les fermettes et les poules urbaines;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 337 de la Municipalité d'East Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

445-1021

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 153-21 –  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 23 septembre le règlement 153-21 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 95-10;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur l'affectation « Service routier de transit » 05-0820 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 153-21 de la Municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

446-1021

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 154-21 –  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 23 septembre le règlement 154-21 modifiant le règlement de zonage 96-10;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise la concordance au règlement sur l'affectation « Service routier de transit » 05-0820 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 154-21 de la Municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

447-1021

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-25-2021 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 7 octobre le règlement 1037-25-2021 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à permettre la construction de 4 résidences multifamiliales de 16 logements dans la zone P4M-05, rue des Diligences;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-25-2021 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

448-1021

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-57 – VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 7 octobre le règlement 458-57 modifiant le règlement de zonage 458;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à diminuer la superficie minimale d'implantation dans la zone H4-153 ainsi qu'à modifier des dispositions relatives aux îlots de verdure et aux thermopompes;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-57 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

449-1021

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 213-21 – MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE STATION**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 4 octobre le règlement 213-21 adopté en vertu de la Loi sur les compétences municipales;



N° de résolution  
ou annotation

450-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 213-21 de la Municipalité de Stanbridge Station **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

### **RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : DÉLAI ACCORDÉ**

Madame Grimard informe le conseil de la prolongation de délai obtenue de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (21 janvier 2024) afin de procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

### **MANDAT DE REPRÉSENTATION DANS LE CADRE D'UN DOSSIER JUDICIAIRISÉ**

**CONSIDÉRANT** la signification d'une demande en justice introductive d'instance à la MRC, le ou vers le 27 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'assurer la représentation juridique de la MRC dans le cadre du dossier n° 460-17-003043-213;

**CONSIDÉRANT** la résolution 317-0821 du comité administratif laquelle mandatait le cabinet Poupart & Poupart avocats inc. et son avocat M<sup>e</sup> Armand Poupart Jr pour représenter la MRC dans le cadre du dossier judiciaire de la cour supérieure n° 460-17-003043-213;

**CONSIDÉRANT** que la MMQ accepte que la MRC puisse continuer le mandat avec M<sup>e</sup> Armand Poupart Jr et qu'elle remboursera les frais d'avocats à cet effet, et ce, moyennant le paiement d'une franchise de 25 %;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

De mandater le cabinet Poupart & Poupart avocats inc. et son avocat M<sup>e</sup> Armand Poupart Jr pour continuer la représentation de la MRC dans le cadre du dossier judiciaire de la cour supérieure n° 460-17-003043-213.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **COMPTE-RENDU VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2021**

Monsieur Desmarais fait un compte-rendu verbal de la rencontre du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 14 octobre 2021.

### **RENCONTRE DU NOUVEAU COMMANDANT DU DISTRICT SUD DU QUÉBEC, L'INSPECTEUR CÉDRICK BRUNELLE**

Monsieur Desmarais informe notamment les membres du conseil de la rencontre s'étant tenue avec le nouveau commandant du district sud du Québec, l'inspecteur Cédric Brunelle et le comité de sécurité publique (CSP).



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### TRAVAIL DE PROXIMITÉ : DEMANDE DE FINANCEMENT À LONG TERME

Monsieur Desmarais informe également les membres du conseil d'une rencontre à venir avec le CIUSSS en lien avec le travail de proximité et la demande de financement à long terme. Le CSP souhaite que des travailleurs de proximité soient affectés dans tous les pôles de la MRC pour être des agents de terrain et de liaison entre les personnes souffrant, notamment, de santé mentale, les policiers, le réseau de la santé et les organismes communautaires.

### CADETS POLICIERS JUSQU'À LA FÊTE DU TRAVAIL

Le conseil est informé du souhait du CSP de mettre au budget 2022, une réserve d'environ 10 000 \$ à 12 500 \$ afin de permettre à deux cadets policiers de travailler jusqu'à la fête du Travail.

### PERMIS DE CANNABIS MÉDICAL : AFFICHAGE DU PERMIS

Le CSP a demandé à la direction de la MRC d'étudier les problèmes liés à la culture du cannabis médical et les manières réglementaires pour exiger l'affichage du permis de Santé Canada.

### RESTRICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LES VR ET ROULOTTES

Le CSP a demandé à la direction de la MRC d'étudier les possibilités de restreindre le stationnement de nuit sur les terrains municipaux pour les véhicules récréatifs et les roulottes.

### BUDGET 2022 - COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le CSP a recommandé au conseil l'adoption de son budget pour 2022.

### AVANCEMENT DU PROJET DE POSTE DE POLICE

Messieurs Desmarais et Janecek font un bref suivi de l'avancement de la construction du poste de police.

### RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 OCTOBRE 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 6 octobre 2021.

451-1021

### COMPTE À PAYER AU 6 OCTOBRE 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la dépense excédant le pouvoir du comité administratif en date du 6 octobre 2021, à savoir:

Transdev Québec inc. (Service Mobi 31 juillet - 31 août)	42 839,87 \$
	<b>ADOPTÉ</b>

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

452-1021

### DEMANDE À LA MRC D'ASSUMER LES DÉPENSES RÉALISÉES ET À VENIR QUANT À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DE LA RELATION CLIENT (CRM) ADAPTÉ POUR LE CLD VIA LE FONDS COVID-19

**CONSIDÉRANT** qu'en août 2020, le CLD a convenu de mettre en place un nouveau système de gestion de la relation client (CRM) afin de permettre notamment une meilleure gestion et suivi des opérations/interventions réalisées auprès des entreprises par le personnel;



N° de résolution  
ou annotation

453-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la solution proposée par une firme avait été retenue par le CLD (rés. n° 4295-0820) au coût de 12 767,50 \$ plus taxes, auquel s'ajoute la somme de 3 970 \$ plus taxes pour la migration et la synchronisation des bases de données;

**CONSIDÉRANT** qu'il avait aussi été autorisé d'automatiser l'envoi et la gestion des sondages annuels adressés aux entreprises du territoire au coût de 2 730 \$ plus taxes, incluant la licence annuelle;

**CONSIDÉRANT** qu'il avait aussi été autorisé d'automatiser la mise à jour des répertoires des entreprises touristiques, bioalimentaires et industrielles et de rendre ceux-ci disponibles sur le site web du CLD en temps réel, au coût de 2 550 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** que la situation pandémique a rendu le déploiement de ce nouveau système complexe, voire impossible à être réalisé puisque la firme retenue par le CLD a connu de grands ennuis de fonctionnement (manque de main-d'œuvre et difficulté financière);

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, le CLD a versé à ladite firme des montants totalisant 14 077,97 \$ taxes incluses pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'un nouveau CRM demeure une priorité pour le CLD et qu'il est souhaité de valider la possibilité d'avoir recours aux services d'une nouvelle firme;

**CONSIDÉRANT** qu'on estime à environ 40 000 \$ taxes incluses les coûts applicables pour l'acquisition d'un nouveau CRM et d'une automatisation des sondages et des répertoires des entreprises;

**CONSIDÉRANT** que ce projet pourrait être admissible au fonds spécial COVID-19 du MAMH pour la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

Que les coûts applicables, tant les frais engagés à ce jour avec l'ancienne firme (14 077,97 \$ taxes incluses) et que les frais estimés (40 000 \$ taxes incluses) pour un nouveau système soient assumés par le fonds spécial COVID-19 du MAMH pour la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **DEMANDE DE REPORT DE LA DATE D'ENGAGEMENT DES FONDS COVID-19 DU MAMH EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE**

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'une aide financière annoncée en mars 2021 par le gouvernement du Québec afin de soutenir les MRC, les villes-centres d'agglomérations et certaines municipalités exerçant des compétences de MRC, pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que les bénéficiaires de ladite aide financière doivent l'engager entièrement au plus tard le 31 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** que la pandémie continue d'affliger la population depuis 18 mois et qu'il est impossible d'en prévoir la fin ni d'en mesurer les conséquences quant aux pertes de revenus et de coûts supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** qu'un délai supplémentaire d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2023, pour utiliser l'aide financière permettrait notamment de faire une utilisation optimisée de cette aide;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

454-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De demander au gouvernement du Québec et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de prolonger jusqu'au 31 mars 2023 la possibilité d'engager les sommes reçues pour absorber les pertes liées à la COVID-19.

**ADOPTÉ**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 1 - OCTOBRE 2021 DE LA CONVENTION ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (RATIFICATION)**

**CONSIDÉRANT** qu'un avenant doit être conclu avec le gouvernement du Québec afin de modifier certaines modalités en lien avec la convention d'aide financière dans le cadre du Réseau Accès entreprise Québec, notamment en ce que :

*« La partie non dépensée de cette avance de 100 000 \$ pourra être utilisée sur la durée de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2025. »*

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

De ratifier la signature par le préfet, monsieur Patrick Melchior, de l'Avenant 1 à la convention d'aide financière dans le cadre du Réseau Accès entreprise Québec intervenue avec le gouvernement du Québec.

**ADOPTÉ**

455-1021

### **NOMINATION DE L'OFFICIER DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 04-0416 RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de monsieur Tommy Cioc à titre de coordonnateur à la gestion de l'eau par le comité administratif à l'occasion de la résolution 420-1021 suivant le départ de monsieur Simon Lajeunesse;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de confirmer la désignation de monsieur Cioc à titre d'employé désigné pour l'application du règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

De confirmer que monsieur Tommy Cioc poursuivra son rôle non exclusif d'employé désigné pour l'application du règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi à titre de coordonnateur en gestion des cours d'eau et pour l'enlèvement des obstructions au libre écoulement de l'eau des cours d'eau conformément à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et aux articles 8 et 9 dudit règlement.

**ADOPTÉ**

456-1021

### **INCIVILITÉS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des phénomènes d'incivilités à l'endroit et au sein des institutions élues démocratiquement;

**CONSIDÉRANT** que les incivilités se sont accrues avec le contexte pandémique;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir la confiance citoyenne envers les institutions démocratiques;

**CONSIDÉRANT** l'importance des relations cordiales entre les représentants municipaux;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

Que des activités telles qu'une formation puissent être élaborées pour tous les élus municipaux, les employés des municipalités et les citoyens (ex. : volet à la formation sur l'éthique pour les nouveaux élus), notamment afin de sensibiliser les acteurs municipaux aux incivilités municipales et sur la manière de réagir face à celles-ci.

**ADOPTÉ**

### **RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18 OCTOBRE 2021**

Monsieur Desmarais fait le compte-rendu verbal du rapport de la séance extraordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 18 octobre 2021.

### **ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RANDSTAD POUR L'EMBAUCHE D'UNE RÉCEPTIONNISTE**

Le comité administratif a accepté la proposition de Randstad pour l'embauche d'une réceptionniste par ladite entreprise afin de combler le poste à la MRC.

457-1021

### **TRAVAUX POUR L'ÉDIFICE : UNITÉS DE CLIMATISATION**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à certains travaux pour l'édifice;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer deux unités de climatisation sur la toiture de l'édifice;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement n° 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*;

**CONSIDÉRANT** que ce fournisseur a une présence sur le territoire de la MRC, plus particulièrement en la ville de Bromont;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une attestation de Revenu Québec valide en date de ce jour;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré pour le remplacement des unités de climatisation AC-2 et AC-3, la modification des systèmes de contrôle et l'ajout de sonde de CO2, au montant de 44 000 \$ plus les taxes applicables, avec l'entreprise Servisys.

D'autoriser la signature des documents nécessaires avec ladite entreprise, par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

458-1021

### **TRAVAUX POUR L'ÉDIFICE : ACCÈS À LA TOITURE ET SÉCURISATION POUR L'ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à certains travaux pour l'édifice:

- Aménagement de structures de sécurité pour l'accès à la toiture de l'édifice;
- Sécurisation pour l'entretien;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** le *Règlement n° 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*;

**CONSIDÉRANT** que ce fournisseur a une présence sur le territoire de la MRC, plus particulièrement en la ville de Cowansville;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une attestation de Revenu Québec valide en date de ce jour;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré pour des travaux de construction de nouvelles structures de sécurité pour les quatre unités de climatisation, des garde-corps, de nouveaux accès et de nouveaux trottoirs dans les combles afin de sécuriser le service d'entretien futur et faciliter les accès au toit et aux différents points de maintenance de l'entretoit, au montant de 37 750 \$ plus les taxes applicables, avec l'entreprise Hamann Construction Ltée.

D'autoriser la signature des documents nécessaires avec ladite entreprise, par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

459-1021

### **DEMANDE DE LA VILLE DE BEDFORD CONCERNANT LA RÉPARTITION DES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES**

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre de discussion / médiation s'est tenue le vendredi 8 octobre 2021 avec les représentants de la Ville de Bedford parallèlement au dossier judiciairisé CMQ-67720-002;

**CONSIDÉRANT** la demande des représentants de la Ville de Bedford afin de régler ledit dossier;

**CONSIDÉRANT** que les représentants de la MRC se sont engagés à présenter cette demande au conseil de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la demande de la Ville de Bedford est d'obtenir une somme supplémentaire forfaitaire, provenant des redevances des carrières et sablières, de 20 000 \$ par année pour pallier aux inconvénients du camionnage au centre-ville et pour rembourser les frais supplémentaires du balayage de rues, sans dépôt de pièces justificatives;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement n° 07-1112 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* et sa modification par le *Règlement 05-0813* prévoient des critères objectifs et équitables pour la répartition des sommes perçues aux municipalités locales;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

De refuser la demande de la Ville de Bedford, soit d'obtenir une somme supplémentaire forfaitaire, provenant des redevances des carrières et sablières, de 20 000 \$ par année pour pallier aux inconvénients du camionnage au centre-ville et pour rembourser les frais supplémentaires du balayage de rues, sans dépôt de pièces justificatives.



N° de résolution  
ou annotation

460-1021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

EN FAVEUR : 42 voix sur 45, représentant 89,3 % de la population (Abercorn, Bedford Canton, Bolton-Ouest, Brigham, Brome, Bromont, Cowansville, Dunham, East Farnham, Farnham, Frelighsburg, Lac-Brome, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Sainte-Sabine, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East et Stanbridge Station)

CONTRE : 3 voix sur 45, représentant 10,7 % de la population (Bedford Ville) et Sutton)

**ADOPTÉ**

### DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER PAR LE CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes en date du 19 octobre 2021, à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Transdev Québec inc.	Service Mobi 1 <sup>er</sup> sept. au 11 oct.	54 888,58 \$
Huard excavation	Cours d'eau Morpion br 46-46A (158 521,78 \$ - retenu 10 %)	142 669,61 \$
R.I.G.M.R.B.M.	Écocentre Cowansville septembre	65 771,42 \$
	<b>Total :</b>	<b>263 329,61 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### MINUTE DE SILENCE : ADOLESCENTE DÉCÉDÉE À SAINT-ARMAND

Les membres du conseil observent une minute de silence en respect et en mémoire de l'adolescente décédée dans un accident agricole à Saint-Armand.

461-1021

### MOTION DE SYMPATHIES AUX PROCHES D'UNE ADOLESCENTE DÉCÉDÉE À SAINT-ARMAND

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'offrir les sympathies du conseil de la MRC Brome-Missisquoi aux proches de l'adolescente décédée dans un accident agricole à Saint-Armand.

**ADOPTÉ**

### CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2021

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'octobre et de novembre 2021.

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été présentée à l'attention du conseil des maires.



N° de résolution  
ou annotation

462-1021

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**QUESTIONS DIVERSES**

Une question diverse est adressée au conseil en lien avec l'évaluation comportementale des chiens par les vétérinaires.

**ÉVALUATION COMPORTEMENTALE DES CHIENS :  
INVITATION AUX VÉTÉRINAIRES QUALIFIÉS DE LA RÉGION À S'INSCRIRE AUPRÈS DE  
L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, les municipalités, dans certaines situations, peuvent soumettre à l'examen d'un médecin vétérinaire, un chien, afin que son état et sa dangerosité soient évalués.

**CONSIDÉRANT** que seuls les vétérinaires peuvent actuellement procéder à ladite évaluation;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec vivent des difficultés réelles pour avoir accès à des vétérinaires disponibles dans des délais raisonnables pour évaluer le comportement des chiens et que la situation ne s'améliore pas;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAUULT  
ET RÉSOLU :**

D'inviter les médecins vétérinaires de la région à pratiquer l'évaluation comportementale des chiens et à s'inscrire auprès de leur ordre professionnel, afin de répondre aux besoins des municipalités.

D'autoriser la signature et la transmission d'une lettre du préfet, monsieur Patrick Melchior à cet effet aux vétérinaires de la région.

**ADOPTÉ**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune nouvelle question n'a été reçue du public.

**REMERCIEMENTS AUX MAIRES SORTANTS**

Le préfet de la MRC remercie les maires sortants de leur dévouement pour leur communauté et la région et leur souhaite le meilleur.

463-1021

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Patrick Melchior, préfet

  
\_\_\_\_\_  
David Legrand, greffier